

CAS CENTRE D'EXPERTISE: SUJET

Modèle conceptuel de données ?

Le CFE (centre francilien d'expertise) gère des experts (acteurs externes) rattachés à des agences (65 agences). Ces agences exercent diverses activités :

- gestion des compétences d'un certain nombre d'experts groupés par pôles d'excellence,
- placement (mission en entreprise) d'experts pour aider des entreprises à résoudre des problèmes particuliers pendant une période donnée,
- transfert de compétences entre un expert et un membre d'une entreprise client via une relation de tutorat.

NB: L'unité de durée d'une prestation est la semaine.

Gestion de la compétences des experts :

Le CFE désire connaître le ou les domaines d'excellence (n° du domaine, nom du domaine) de chacun des experts.

D'autre part les compétences de chaque expert sont régulièrement vérifiées. Les experts passent périodiquement des concours ou de tests qui permettent de valider leurs aptitudes. Le CFE désire archiver les résultats obtenus par ses experts (chaque résultat s'exprime par un classement et une mention). Bien évidemment un expert peut passer plusieurs fois le même concours.

Gestion administrative des experts :

Le CFE désire pour chacun des experts :

l'agence à laquelle il est rattaché,

son nom, prénom, adresse, âge situation familiale, le nombre éventuel d'enfants, son n° de tél, son mail, son diplôme le plus élevé, son prix hebdomadaire de tutorat et son prix hebdomadaire de placement. Ces prix sont définis par la CFE et sont spécifiques à un expert donné.

les différentes prestations qu'il a déjà effectuées pour le CFE (placements, tutorats),

l'état de ses disponibilités : dans ce but on gère un calendrier pour chaque expert par année glissante. Ce calendrier indique pour chaque expert et par semaine si l'expert est en vacances, en tutorat, en concours/test ou en placement.

Gestion des demandes de tutorats :

Un tutorat est équivalent à un stage effectué par un employé d'une entreprise cliente voulant améliorer ses connaissances sur un thème bien défini dans une agence du CFE. Pendant toute la durée du tutorat (un multiple de semaines) l'employé client est suivi et formé par un expert du CFE et un seul.

La demande (n° de demande, date, ...) est adressée par l'entreprise client à une agence. La demande précise les caractéristiques de l'entreprise (n° siret, nom entreprise, adresse, fax, n° tél du contact), les caractéristiques du futur "élève" (n° élève, nom, prénom, âge, adresse, tél, fonction, ...), le thème de formation choisi, le n° de semaine du début du tutorat et la durée en nombre de semaines. En fonction du thème, le CFE désigne un expert compétent disponible pendant toute la période souhaitée (on considérera que c'est toujours possible). Un devis est expédié ensuite au client rappelant les termes de la demande, les références de l'expert retenu et le coût total de la mission de tutorat. Le client accepte ou non le devis. S'il n'a pas répondu avant la date de début de la mission prévue. la réponse est considérée comme négative.

Gestion des demandes de placements :

La demande de placement (n° dde placement, date, ...) est adressée par une entreprise client à une agence. La demande précise les caractéristiques de l'entreprise (n° siret, nom entreprise, adresse, fax, n° tél du contact), les domaines de compétences recherchés, l'adresse du lieu de la mission, le n° de semaine du début du placement et la durée en nombre de semaines. Le CFE en réponse va proposer 5 experts candidats répondant aux critères exigés et disponibles pendant la période souhaitée. Un devis est expédié ensuite au client rappelant les termes de la demande, les références des 5 experts retenus et le coût total de la mission de placement. Le client accepte ou non le devis. Lorsqu'il accepte le devis, le client choisi un candidat parmi les 5 proposés. . S'il n'a pas répondu avant la date de début de la mission prévue, la réponse est considérée comme négative. Chaque mission de placement terminée est qualifiée par une appréciation donnée par le client sur son déroulement.

Gestion de la facturation :

La facturation est réalisée le dernier jour ouvrable de chaque mois. Une facture est relative soit à un ensemble de demandes de placements terminées, soit à un ensemble de demandes de tutorat terminées soit à un mixte des deux (le client paye une fois la mission terminée). Elle est spécifique à un client.

@ Michel M-Demourioux, IMT-BS / TIM, 9/2020